

PENITENCIER ST-VINCENT DE PAUL

BUREAU DU CLASSEMENT

HISTOIRE DE CAS

Re: 6328- GALLANT, Gérald

Le 29 octobre 1970.

Famille:

Né et élevé à Chicoutimi, le sujet, 23 ans, est le 4e d'une famille de 5 enfants: 4 garçons et 1 fille. Il serait de cette famille actuellement le second à avoir eu jamais maille à partir avec la Justice, son frère Claude, le 3e, ayant pour sa part déjà écopé de 23 mois de prison comme pour des vols.

Père: Soixante-deux ans. A la retraite depuis cet été; auparavant avait été pendant 33 ans à l'emploi de la compagnie Alcan, à Arvida, dont les 7 ou 8 dernières années comme contremaître. Un homme très affectueux. Qui procura aux siens par son travail un régime moyen de vie. Sobre, Compréhensif; ouvert au dialogue. Lâche au plan disciplinaire; accordait à ses enfants une liberté d'action beaucoup trop grande, en particulier peut-être à l'égard du sujet, qui estime avoir été le plus gâté de tous. Pour autant qu'il se souvienne, de fait, son père n'aurait jamais usé à son endroit d'aucun châtement corporel. Le contact aurait toujours été excellent avec lui; du reste, dit-il, il l'aime beaucoup.

Mère: Cinquante-deux ans. Une femme fière. Couturière de son métier, elle effectuait des travaux de couture à la maison lorsque les enfants étaient plus jeunes, afin d'arrondir le budget familial; maintenant, depuis quelques années, elle faisait la plupart de sa couture au domicile même de ses clients. Y trouvant ainsi excellent prétexte, selon le sujet, à tromper son mari. De fait, affirme-t-il, il aurait déjà surpris sa mère avec d'autres hommes; d'autre part, il se serait plusieurs fois laissé dire qu'elle était adultère. Possède du ressentiment envers sa mère; se défend par contre de la détester, sous prétexte qu'elle est sa "mère". La percevait comme une personne facilement irritable, autoritaire, directive, qui exerçait semble-t-il une discipline par intermittence au foyer. Peu affectueuse. Sortait souvent, sous le couvert de la couture, qu'elle avait à effectuer. Plus jeune, de nous rapporter le sujet, il la craignait beaucoup. Tous les enfants, nous confie-t-il enfin, préférait le père contre elle.

Parents: Querelles fréquentes; échanges de mots aigre-doux. Elle dominait complètement son conjoint; ce qui avait notamment pour effet de révolter le sujet. Croit, lorsqu'il était plus jeune, que la police eut déjà à intervenir au foyer.

Sujet: Bégale énormément, au point où à la longue sa conversation peut devenir assez exaspérante. Fut évidemment déjà l'objet de moqueries de la part de sa famille, mais, précise-t-il, il n'y avait là rien de bien méchant. Quitta ses parents quelque 15 jours après avoir libéré de prison comme le 17 juin 1970, alléguant que de voir sa mère dominer complètement son père le mettait littéralement hors de lui-même et l'incitait à intervenir.

Frères & soeur: Relations satisfaisantes avec chacun des membres de la fratrie. Deux de ses frères sont briqueteurs; le 3e est cuisinier, mais plus souvent qu'autrement il serait en chômage. Tous 3 sont mariés. Sa soeur, célibataire, est encore étudiante; elle étudierait en vue de devenir secrétaire juridique.

MAY 23 1970

20 A

Scolarité:

Termina ses classes à 15 ans, après avoir réussi à compléter une 5e année seulement. Échoua plusieurs classes; à la fin, fut même placé en classe auxiliaire. Prenait beaucoup de temps à parler, dit-il, il faisait continuellement l'objet des quolibets de la part des autres élèves, et les enseignants, pour leur part, le négligeaient beaucoup. Pleurait souvent, se sentant rejeté et des autres élèves et de ses maîtres. Se mêlait peu. Avait une conduite apparemment moyenne. Fit quelquefois l'école buissonnière. N'était pas d'un tempérament belliqueux.

Religion:

Baptisé catholique. S'acquittait assez régulièrement de ses devoirs religieux. Croit et en Dieu et en l'Église.

Travail:

Un an comme plongeur, puis 1 an comme aide-cuisinier, à l'hôtel Chicoutimi. Au début, recevait un salaire hebdomadaire de \$ 32.00; à la fin, touchait \$ 52.00. Fut congédié à cause de son absentéisme au travail.

Journalier dans une manufacture d'engrais chimiques. Environ 2 ans. Gagnait de \$ 70.00 à \$ 80.00, dollars par semaines. Abandonna, dit-il, parce qu'il était las de ce genre de travail qui, incidemment, exigeait beaucoup au plan physique.

À l'emploi d'un Steinberg, comme empaqueteur d'abord, puis ensuite comme étalagiste. Congédié après 9 mois, pour avoir reçu à quelques reprises au magasin la visite d'individus peu recommandables, avec lesquels il fraternisait. Gagnait \$ 62.00 par semaine lorsqu'il fut remercié de ses services.

De dépit, il fut à peu près 1 an sans travailler, année au cours de laquelle il commit quelques vols. Jusqu'au jour où, par l'entremise de son frère Claude, il réussit à s'engager comme briqueteur. En contre partie d'un salaire de \$ 130.00 à \$ 150.00 par semaine. En plus, effectuait certains ouvrages de peinture pour son employeur, à couvert de tout impôt. Perdit son emploi, lorsqu'il fut condamné à la prison commune.

N'a pas occupé d'autres emplois depuis. Se serait cherché du travail, prétend-il, mais en vain. Il y avait seulement 59 jours qu'il avait été rendu à la vie civile lorsqu'il fut à nouveau arrêté.

Militaire: Nil.Marital:

Rapporte être sorti avec quantité de filles, des filles assez faciles dans la plupart des cas, avec lesquelles il avait des relations sexuelles régulières. D'autre part, à 21 ans, vécut quelques mois en union libre avec une fille d'un an son aînée; cette fille, dit-il, fut la seule qu'il n'aima jamais. La quitta, pour des raisons qu'il refusa de nous dévoiler, sous prétexte que celles-ci étaient personnelles. Commencé ses premiers rapprochements sexuels complets vers l'âge de 16 ans. Avec certaines filles, qu'il estimait dignes de respect, il usait d'un moyen quelconque pour éviter une naissance indésirable; avec les autres, non. Lorsqu'il commença à s'intéresser à la gent féminine, reconnaît-il, il était plutôt timide, notamment peut être parce qu'il était bègue; mais, après s'être intégré à un gang composé de garçons et de filles, cette gêne s'atténa graduellement.

Santé:

MAY 23 1978

28
19A

Se déclare en excellente forme physique et mentale. N'est en fait handicapé que par un défaut de langue, savoir qu'il bégaye, qui, à la longue, rend sa conversation assez harassante. En bas âge, toutefois, aurait à quelques reprises été hospitalisé en rapport avec les rhumatismes. Également une fois pour le cœur, à ce qu'il croit.

Intérêts:

N'aurait jamais été bien enthousiasmé de sports. Lisait peu; tout au plus se contentait-il à l'occasion de feuilleter des journaux à caractère policier. Allait une couple de fois par mois au cinéma; avait une préférence pour les films d'amour. Dépensait ordinairement quelques heures au moins à chaque jour devant la télévision. Faisait un usage apparemment raisonnable de boissons alcooliques; ne se serait enivré qu'en de très rares exceptions. Avec le gang dont il était membre, consommait pendant quelques mois du haschisch peu avant d'écooper de sa première sentence de prison comme, 23 mois, pour différents vols. Ce gang, avec lequel il se connaît à quelques reprises, l'accueillit dans ses rangs alors qu'il avait 20 ans ou 21 ans d'âge; au début, dit-il, le groupe l'impressionnait, le dominait, et, au contact de ses membres, il se sentait quelqu'un, mais, avec le temps, il commença à s'interroger à savoir ce qu'il faisait en relation avec ce groupe. Déclare enfin avoir déjà beaucoup aimé la vitesse automobile, soit jusqu'à ce qu'il soit impliqué dans un accident de la circulation qui mit sa voiture hors d'usage.

Offenses antérieures:

Juvenile: Nil.

Criminel: Comparu peut-être 5 ou 8 fois, dit-il, pour des vols. Parvint à obtenir des sursis, jusqu'à ce qu'il écope enfin d'une sentence de 23 mois de prison comme. Toutefois, devait obtenir une libération conditionnelle quelque 11 mois plus tard.

Offense actuelle:

Condamnation à 3 ans de pénitencier pour un vol à main armée. Comis dans une Caisse Populaire, à Chicoutimi. Avait un complice: Alain Desaulniers-6327, 20 ans, 1er pénitencier. Toutefois, il semblerait qu'il y en eut d'autres d'impliqués dans cette histoire. Des membres du gang? Il soutient que non. Quoi qu'il en soit, il rapporte qu'on lui aurait fait des menaces pour qu'il exécute ce coup, qui rapporta en argent quelque chose comme \$ 8,000.00. A son dire, n'était pas l'instigateur de ce délit. Avons relevé chez lui beaucoup de réticence et une coopération très limitée à ce stade de l'entrevue; comme s'il craignait quelque chose. Fut un avocat, dont son père défraya les coûts, pour le représenter en Cour; plaida coupable. Estime raisonnable sa sentence, dont la durée nous est encore inconnue, pour bris de libération conditionnelle.

✓ Manifeste un certain repentir. (N'aurait aucune cause fondante. A noté qu'il devra en outre purger un résidu de sentence), ...

En détention:

A exprimé le souhait d'être déplacé à Cowansville, afin de faciliter les contacts qu'il aura avec les siens. Une lettre de sa mère, adressée au directeur de l'Institution, allègue que Gerald devrait être protégé contre le dénommé Benoît Perron, incarcéré entre nos murs; le sujet, toutefois, soutient être sans fondements ses craintes exprimées par sa mère. Benoît Perron, incidemment, n'était pas un membre du gang, son frère, toutefois, en faisait partie. Et si la famille éprouve certaines difficultés avec le gang présentement, dit-il, c'est qu'elle le croit innocent et qu'elle accuse ceux qui le compose d'être les véritables coupables de ce vol. Apparaît un risque sécuritaire raisonnable. No Dev...

MAY 23 1978



.../

18A

Ne devrait poser aucune difficulté particulière en détention. Recommandé pour Coanville.

Impressions:

Handicapé du fait qu'il soit bègue, et à un point tel qu'il peut devenir harassant de soutenir une conversation avec lui, le sujet, coopératif en entrevue, sympathique, d'apparence franche, projète au premier abord l'image d'un jeune homme insécure, timide, qui manque manifestement de confiance en lui-même et que nous croyons facilement abusable. Qu'il ait intégré à peu près vers l'âge de 20 ans un gang avec lequel il se connaît à quelques reprises, lui qui auparavant n'avait jamais connu aucun décalé avec la Justice, nous apparaît fort significatif de la personnalité de ce jeune homme qui, au foyer, souffrait de la présence d'un père qui se laissait complètement dominer par sa conjointe, et, qui, avec les enfants, faisait montre de beaucoup trop d'indulgence. Dans le gang, présumons-nous, il recherchait la sécurité que lui procurait des cadres rigides, il se valorisait en bravant l'ordre établi, et, au surplus, il se sentait pleinement accepté au sein du groupe. Sa délinquance semble se circonscrire à ce problème, sans complètement écarter ~~du~~ défaut de langue, et, si l'on éliminait la cause, probablement l'effet s'estomperait-il de lui-même. Car, à notre sens, il ne s'identifie pas à la mentalité et aux valeurs criminelles, bien qu'il soit coupable d'un délit dont nous ne pouvons dénier l'importance. On relève chez lui des habitudes de travail assez valables, il nous apparaît d'une intelligence moyenne, en dépit des piètres résultats scolaires qu'il obtint en tant qu'écolier, et, adéquatement suivi, guidé, nous persistons à croire, malgré un bris de libération, qu'il pourrait encore s'amender. Un travail thérapeutique efficace devrait être entrepris dans ce cas.

Recommandations:

Traitement: Counseling.

Transfert: Coanville.

AF/cl (29-10-70)

André Fournier
André Fournier
Préposé au Classement

c.c. Commissaire des Pénitenciers
S.N.L.C. - Ottawa & Laval
Dossier.

MAY 23 1978



17A